Association DNCE FACTORY
15 Bd de l'Armée des Alpes
06300 Nice
SIRET : 83179940800024

Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024 pour l'année 2021-22

Le 30 mars 2024, l'association DNCE FACTORY, au 15 bd de l'Armée des Alpes 06300 Nice s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Déménagement effectué, le 1er juillet 2022 à la suite de la démolition des locaux utilisés sur les années précédentes.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Il est rappelé que les membres du bureau ont été reconduits en 2021 jusqu'à aout 2023.

Pascal LORANO, préside la séance.

Isabelle Minardi, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Sur cette année, l'association comptait 119 membres actifs, et comme précisé dans les statuts constitutifs, article 19, un quart des adhérents sont nécessaires pour validation de délibérations et votes. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à 30 minutes d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

A 18 heures, le nombre de participants était de 20 dont 10 attestation de pouvoir, la séance est interrompue.

A 18 heures 30 minutes, le nombre de participants reste à 20, 30 minutes ont été attendues, la séance peut commencer.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement au vu du nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité simple, à mains levées, des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;

- les pouvoirs des personnes représentées ; aucun pouvoir reçu

- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

- les comptes de l'exercice clos le 31/08/2022 arrêtés par le conseil d'administration ; les détails des recettes et dépenses de l'exercice clos de 2021/22.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Rapport d'activité et rapport moral,
- Rapport financier (période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, affectation du résultat,
- Rapport sur la situation et l'activité du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 et perspectives pour l'année 2022-2023 et orientations,
- Mise à jour du règlement intérieur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Bilan de l'exercice écoulé : Rapport d'activité et rapport moral.

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31/08/2022 en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.
Son exposé :

La 5ème année d'existence de DNCE FACTORY a été une réussite, nous avons comptabilisé 140 inscriptions au cours de l'année. Certains adhérents ne sont pas restés sur l'année entière, d'autres se sont enregistrés en cours d'année. Une moyenne de 130 élèves par mois environ.

Nous avons toujours à temps plein Angélique LORANO en tant que professeur, directrice chorégraphique et costumière, en CDI depuis novembre 2017 et un autre professeur en CDI également maintenant, Enzo Minardi. Nous avons encore 3 professeurs autoentrepreneur sous convention de prestation de service et 3 professeurs sous convention de bénévolat.

Une belle année pour l'association avec 2 beaux spectacles réalisés seulement : aucun concours de danse n'a pu être mise en place au vu de la situation. Toutefois, nous avons pu réaliser le stage de juillet grâce à un accord trouvé avec l'école de danse Chloé Jourdan qui nous a laissé l'accès à ses locaux.

Le partenariat en sport études avec le collège Blanche de Castille pour le jeudi après-midi a été reconduit par l'administratif du collège cette année. Chaque jeudi, depuis octobre 2019, des élèves par choix participent à une session avec nos différents professeurs selon un programme établi sur l'année scolaire :

Au programme :

- Etude des mouvements : langage du corps
- Etude typologique de chaque danse : quand, pourquoi et comment
- Etude d'un personnage représentatif de l'évolution de la danse : pour chaque session
- Etudier la créativité : préparer une chorégraphie selon un thème imposé

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président donne la parole au trésorier, Carole HERNU, qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent les recettes et les dépenses ainsi que le résultat. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis sans comptable.

Afin de pouvoir continuer de stocker tous les costumes et différents décors, un box est en location à l'année par l'association, rue Docteur Richelmi 06300 Nice.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 108 987,56 € et un montant total de dépenses et charges de 103 528,09€ Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 5 459,47€. Auquel, il faut rajouter les 27 156,38 € restant sur les 50 000 € de prêt travaux à la suite du déménagement réalisé le 1er juillet 2022.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2022.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 108 987,56 €, des inscriptions annuelles et cotisations mensuelles, des costumes, des places de spectacles, semaines de stages d'été.

Un montant de dépenses total de 103 528,09€ de location de salles de cours, organisation et location salle de spectacle 2 fois par an (salle, service sécurité, SACEM…), des concours, des stages, audition, des costumes et des décors, un salaire en CDI avec charges URSSAF et mutuelle pour la directrice et chorégraphe de l'association et factures des professeurs indépendants, des frais d'assurances responsabilité civile, des fournitures consommables (feuilles, encre imprimante…), avec un résultat positif de 5 459,47€. Il faut préciser, le montant du crédit travaux engagé de 50 000 € pour lequel, il reste 27 156,38 €. Les travaux à cette date sont encore en cours et certains paiements pas encore effectués.

Résultat des votes

Voix pour : __20_

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit :

Cette somme est réinjectée dans l'association en prévision des travaux encore à finaliser et des aménagements prévus ou en anticipation de remboursement du crédit travaux. La somme des excédents des années précédentes, cumulée a servi à la caution, avance sur loyer, divers frais d'installation ainsi que le règlement des charges et salaires de juillet et aout. En effet, aucun stage n'a pu être réalisé cette année au vu du déménagement.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : totalité en report sur l'exercice suivant en prévision des divers travaux d'aménagement qui devront être effectués dans ces nouveaux locaux.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours : Rapport sur la situation et l'activité du 1er septembre 2021 au 31 aout 2022 et perspectives pour l'année 2022-2023 et orientations.

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite les projets réalisés par l'association pour l'exercice passé :

2 spectacles ont eu lieu : les 29 janvier 2021 et 25 juin 2022.

De très beaux costumes et décors ont été réalisés encore cette année par la directrice avec l'aide des professeurs et de certains élèves.

Le président évoque ensuite le programme et les projets réalisés par l'association pour l'exercice en cours :

Pour l'année en cours, 2 spectacles sont prévus le 14 janvier et le 2 juillet 2023

Des concours en prévision, sur la période de mars à mai ainsi que pour toutes les représentations du Carnaval de Nice.

Un stage sur plusieurs semaines en juillet est prévu également cette année.

Afin de booster le pouvoir d'achat, il a été décidé d'allouer la prime de partage de la valeur de MACRON, de 3 000 €. Ce montant vaut pour un salarié à temps plein, tel que Angélique LORANO et sera diminué au prorata de sa quotité de travail par rapport à la durée de travail de référence en vigueur dans l'association pour Enzo Minardi, soit 1 000 €. Le montant de 3 000 € sera versé en 3 versements. Cette prime serait conclue pour l'année 2022 et pourrait être renouvelée les années suivantes.

L'assemblée générale examine les propositions, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les propositions des projets à venir.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

7. Mise à jour du règlement intérieur

Pas de modification particulière dans le règlement intérieur, sauf le montant des cotisations en légère augmentation ; les fais engagés dans ces nouveaux locaux étant supérieurs aux anciens.

Il est rappelé les membres du bureau :

Président : Pascal LORANO

Trésorier : Carole HERNU

Secrétaire : Isabelle MINARDI

L'assemblée générale examine les propositions de modification du règlement intérieur, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les propositions de modification du règlement intérieur.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

9. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

a. Spectacles, Concours, Costumes,

b. Etude sur la possibilité d'organiser un stage de danse à l'étranger (Londres, New York…) en groupe,

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

10. Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance, le trésorier et le secrétaire de séance.

A Nice, le 30/03/2024

Le président de séance

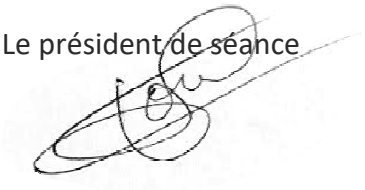

Le trésorier



Le secrétaire de séance



Recettes et Dépenses Dnce Factory 2021-2022

TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES			
reste aout 2021	16 718,98 €		
2021/22	**recettes**	**dépenses**	
septembre	4 995,00 €	4 885,69 €	
octobre	8 022,11 €	7 797,44 €	
novembre	6 964,00 €	8 594,68 €	
décembre	5 418,00 €	6 998,96 €	
janvier	9 984,00 €	8 146,93 €	
février	6 996,50 €	8 183,13 €	
mars	7 104,09 €	9 616,86 €	
avril	7 136,35 €	9 139,31 €	
mai	13 321,70 €	10 424,41 €	
juin	15 352,89 €	7 462,99 €	
juillet	4 148,94 €	5 413,05 €	
août	2 825,00 €	13 210,64 €	
totaux	92 268,58 €	99 874,09 €	sans URSSAF total
2021-22	**108 987,56 €**	**103 528,09 €**	avec URSSAF total

total restant total fin aout 2022	**9 113,47 €**
reste prêt travaux	27 156,38 €

soit total restant fin aout	**36 269,85 €**
déduction URSSAF jusqu'à fin aout	3 654,00 €
reste Total année avec reste crédit	32 615,85 €

hors travaux - résultat postif de	5 459,47 €